

**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTES DE MOLIETS ET MAA**



N°5

Objet : Détermination et affectation du résultat de l'exercice 2021

Le 1^{er} juillet 2022,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de Monsieur Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes

- M. Xavier FORTINON
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Olivier MARTINEZ
- Mme Sandra TOLLIS

Représentant la commune de Moliets-et-Maâ

- M. François GUILLAMET
- M. Patrick LABORDE
- Mme Corinne VERDIER-SLAWINSKI

Avaient donné procuration :

- Mme Sylvie BERGEROO à M. Cyril GAYSSOT
- Mme Muriel LAGORCE à M. Olivier MARTINEZ
- Mme Agathe BOURRETERE à Mme Sandra TOLLIS

Etait excusée :

- Mme Eva BELIN

Etaient également présents :

- M. David ASTRUC, Directeur de la SPL SOGEM
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement
- Pour le Conseil départemental :
 - M. François RAMBEAU, M. Nicolas BRUNIER et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Président,

CONSIDERANT que le compte administratif de l'exercice 2021 adopté par délibération de ce jour, fait apparaître :

- un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 99 693,25 €
- un résultat excédentaire de la section d'investissement de 289 973,17 €

CONSIDERANT que la section d'investissement ne dégage pas de besoin de financement,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

DECIDE :

- de procéder aux écritures suivantes :

- chapitre 001 - résultat d'investissement reporté 289 973,17 €
- chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté 99 693,25 €

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON